



MUSI2M

2024 - 2025

6. **Être ouvert sur le monde culturel et socioprofessionnel** : Comprendre le monde culturel et le monde socioprofessionnel de manière à pouvoir s'y intégrer avec facilité et efficacité.

6.1. Analyser mais aussi concevoir, organiser et adapter des dispositifs culturels variés et des médiations ciblées pour des publics diversifiés ;

6.2.

S'insérer sagement à un environnement socioprofessionnel ;

6.3. Tisser des liens et interagir avec les opérateurs du monde culturel et patrimonial ;

6.4. Collaborer efficacement au sein d'une équipe, s'adapter et négocier des manières de fonctionner.

7. **S'il choisit la finalité spécialisée : art et musique** : Cette finalité est axée sur la discipline propre de l'orientation, tout en proposant aux étudiants un choix de cours qui leur permet d'établir des ponts entre la musique et les arts visuels. Aussi, au terme de cette finalité spécialisée en art et musique, l'étudiant aura acquis des connaissances théoriques, pratiques et techniques bien précises dans le domaine grâce notamment à différents cours spécialisés (histoire de la critique d'art, histoire de l'humanisme, art et littérature, bible et culture, art et nouveaux médias, typologie et permanence des imaginaires mythiques, etc.). Grâce au stage accompli, le diplômé aura acquis une belle expérience du milieu professionnel et des pratiques disciplinaires.

8. **S'il choisit la finalité spécialisée : animation, gestion et musique** : Cette finalité propose aux étudiants une formation axée sur les métiers de la musique. Gestion, critique, animation musicale sont les points forts de cette finalité. Aussi, au terme de cette finalité spécialisée en animation, gestion et musique, l'étudiant aura acquis des connaissances théoriques, pratiques et techniques bien précises dans le domaine grâce notamment à différents cours spécialisés (analyse des productions médiatiques, communication des organismes culturels, réalisation sonores, productions d'événements, réseaux culturels européens, animation et critique artistique, etc.). Grâce au stage accompli, le diplômé aura acquis une belle expérience du milieu professionnel et des pratiques disciplinaires.

9. **S'il choisit la finalité spécialisée: musique-musicologie** : Cette finalité offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études pratiques en musique qu'elles soient de l'ordre de l'interprétation (instrument, chant) ou de l'écriture (composition, analyse, etc.). Cette finalité est organisée en collaboration avec l'IMEP (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie). Aussi, au terme de cette finalité spécialisée en musique-musicologie, l'étudiant aura acquis des connaissances théoriques, pratiques et techniques bien précises dans le domaine grâce notamment à différents cours spécialisés (analyse et écriture, formation au langage contemporains, musique assistée par ordinateur, acoustique et facture instrumentale, etc.). Grâce au stage accompli, le diplômé aura acquis une belle expérience du milieu professionnel et des pratiques disciplinaires.

10. **S'il choisit la finalité spécialisée interuniversitaire** : Cette finalité offre aux étudiants la possibilité de suivre des cours de musicologie dans les deux autres universités francophones qui organisent un master en archéologie et histoire de l'art (orientation Musicologie). Au terme de cette finalité interdisciplinaire, l'étudiant aura pu se frotter à des pôles d'excellence différents de ceux qu'il trouve dans sa propre université. Cette complémentarité lui permettra d'acquérir des connaissances plus pointues dans certains domaines spécifiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se compose :

- d'un tronc commun (75 crédits), constitué de :
 - 28 crédits de mémoire et 2 crédits de séminaire d'accompagnement;
 - 45 crédits de cours de musicologie;
- d'une finalité spécialisée (30 crédits);
- et d'une option de 15 crédits ou de 15 crédits de cours au choix.

MUSI2M Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Finalité spécialisée : animation, gestion et musique [30.0]

Cette finalité propose aux étudiants une formation axée sur les métiers de la musique. Gestion, critique, animation musicale sont les points forts de cette finalité organisée en collaboration avec l'Ecole de communication de l'UCLouvain.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

30 crédits à choisir parmi :

Bloc
annuel

1 2

o Contenu:**⊗ Stages et pratiques disciplinaires**

⊗ LMUSI2896	Stages et pratiques disciplinaires en animation et gestion (musicologie)	Anne-Emmanuelle Ceulemans (coord.) Christophe Pirenne (coord.) Fanch Thoraval (coord.) Brigitte Van Wymeersch (coord.)	[FR] [q1+q2] [200h] [10 Crédits] 🌐	X	X
-------------	--	---	------------------------------------	---	---

o De 20 à 30 crédits à choisir parmi :

⊗ LCOMU1211	Théories en information et communication	Esther Haineaux (supplée Thibault Philippette) Thibault Philippette	[FR] [q2] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU2221	Analyse des productions cinématographiques	Sébastien Fevry	[FR] [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU2431	Journalisme et audiences : mesures , usages et engagement des publics	Gaspard Grosjean (supplée Olivier Standaert) Olivier Standaert	[FR] [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU2605	Analyse des séries télévisées	Sarah Sepulchre	[FR] [q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ MCOMU2703	Etudes culturelles	Chloé Colpé (supplée Sébastien Fevry) Sébastien Fevry	[FR] [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LTHEA2223	L'institution théâtrale : gestion, médiation, programmation	Michael Delaunoy	[FR] [q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X

Finalité spécialisée : musique-musicologie [30.0]

Cette finalité offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études pratiques en musique qu'elles soient de l'ordre de l'interprétation (instrument, chant) ou de l'écriture (composition, analyse, etc.). Cette finalité est organisée en collaboration avec l'IMEP (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie).

Remarque : Ces unités d'enseignement faisant partie de l'offre de formation d'institutions partenaires du programme, il ne peut être garanti que celles-ci seront effectivement organisées. Il appartient à l'étudiant de vérifier, auprès de l'institution partenaire, si l'unité d'enseignement sera dispensée pour l'année académique concernée.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits à choisir parmi :

Bloc
annuel

1 2

o Contenu:**⊗ Stages et pratiques disciplinaires**

⊗ LMUSI2897	Stages et pratiques disciplinaires en musique pratique (musicologie)		(FR) [q1+q2] [200h] [10 Crédits] 🌐
-------------	--	--	------------------------------------

Finalité spécialisée : interuniversitaire en musicologie historique et systématique [30.0]

Cette finalité est organisée en collaboration avec l'Université de Liège et l'Université libre de Bruxelles.

Remarque : Ces unités d'enseignement faisant partie de l'offre de formation d'institutions partenaires du programme, il ne peut être garanti que celles-ci seront effectivement organisées. Il appartient à l'étudiant de vérifier, auprès de l'institution partenaire, si l'unité d'enseignement sera dispensée pour l'année académique concernée.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Contenu:

⊗ Stages et pratiques disciplinaires

LMUSI2899	Stages et pratiques disciplinaires	Anne-Emmanuelle Ceulemans (coord.) Christophe Pirenne (coord.) Fanch Thoraval (coord.) Brigitte Van Wymeersch (coord.)	FR [q1+q2] [200h] [10 Crédits] 🌐	x	x
-----------	------------------------------------	---	----------------------------------	---	---

o Cours de l'ULiège

L [redacted] 10 à 15 crédits parmi



Options et/ou cours au choix [15.0]

L'étudiant choisit :

- soit une option de 15 crédits;
- soit 15 crédits de cours au choix, en accord avec le secrétaire du jury.

L'étudiant choisit une option ou des cours au choix pour un total de 15 crédits.

- > Option en histoire de l'art [prog-2024-musi2m-lmusi717o]
- > Option en animation et médiation [prog-2024-musi2m-lmusi718o]
- > Option en culture et communication [prog-2024-musi2m-lmusi719o]
- > Option en arts de la scène et du spectacle [prog-2024-musi2m-lmusi720o]
- > Option en cultures et éthique du numérique [prog-2024-musi2m-lfial800o]
- > Cours au choix [prog-2024-musi2m-lmusi725o]

Option en histoire de l'art [15.0]

Cette option propose différents cours d'histoire de l'art particulièrement axés sur l'art contemporain et d'avant-garde. Elle permet aux étudiants de renforcer leur connaissance dans les arts et d'établir des liens critiques et réfléchis entre le sonore et le visuel.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Au moins 15 crédits à choisir parmi les cours suivants :

Bloc
annuel

1 2

o Contenu:

⊗ LHART2240	Visual Culture Studies and Art History	Alexander Streitberger	EN [q1] [30h] [5 Crédits] △ 🌐	X	X
⊗ LHART2320	Histoire de l'architecture des anciens Pays-Bas	Emmanuel Joly Mathieu Piavaux	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
⊗ LHART2340	Histoire des avant-gardes	Joël Roucloux	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐	X	X
⊗ LHART2350	L'art depuis 1960	François Maheu (supplée Alexander Streitberger)	FR [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
⊗ LHART2420	Art et photographie	François Maheu (supplée Alexander Streitberger)	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X

Option en animation et médiation [15.0]

Cette option propose aux étudiants une formation à la médiation muséale, aux problèmes de communication et de gestion de la culture.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, éval 1thun et , l c

Option en culture et communication [15.0]

Cette option vise à approfondir la réflexion dans les domaines de la culture, des médias, des loisirs, de l'industrie et de la communication qui leur sont associés.

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
 - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
 - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
 - Activité avec prérequis
 - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
 - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
-

Option en arts de la scène et du spectacle [15.0]

Cette option propose aux étudiants une formation axée sur les arts de la scène et du spectacle, ce qui leur permettra d'approfondir leur connaissance des domaines de l'opéra, de la tragédie lyrique et du spectacle, par l'étude de leurs composantes extra-musicales (scénographie, esthétique, approche comparée, histoire de la mise en scène, etc.).

● Obligatoire

✂ Au choix

△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025

⊘ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante

⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante

△ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante

■ Activité avec prérequis



Cours au choix [15.0]

Ce module permet à l'étudiant de se constituer un programme personnel en fonction de son projet de formation propre, avec l'accord du promoteur, en accord avec le secrétaire du jury. L'étudiant s'assurera auprès du titulaire du ou des cours choisi(s) qu'il est autorisé à le(s) suivre. Si certains cours sont offerts dans le tronc commun ou dans une autre option, le recouvrement ne pourra pas excéder 6 crédits avec chacune de ces rubriques. Aucun recouvrement n'est permis avec les finalités spécialisées.

⌘ LARKE1120	Iconographie et iconologie	Marco Cavalieri Ralph Dekoninck	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
-------------	----------------------------	------------------------------------	-----------------------------

o Musicologie

⌘ LMUSI1100	Musicologie : méthodes scientifiques et travaux	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1+q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐
-------------	---	------------------------	----------------------------------

PRÉREQUIS ENTRE COURS

MUSI2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2^o cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2^o cycle non universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

1^o

Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres	<p>S'il a suivi (à partir de 2018-2019) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Mineure en musicologie • le Certificat universitaire en musicologie (fondements) • le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) 	Accès moyennant compléments de formation	<p>Maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p> <p>S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.</p>
Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL - Louvain-la-Neuve) et de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines Saint-Louis (PHLB - St-Louis Bruxelles)		Accès moyennant compléments de formation	<p>Maximum 45 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p>
Autre bachelier UCLouvain	<p>S'il a entamé au plus tard en 2017-2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Mineure en musicologie • le Certificat universitaire en musicologie (fondements) • le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) 	Accès direct	<p>S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.</p>
Autre bachelier UCLouvain	<p>S'il a suivi (à partir de 2018-2019) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Mineure en musicologie • le Certificat universitaire en musicologie (fondements) • le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) 	Accès moyennant compléments de formation	<p>Maximum 45 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p> <p>S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.</p>
Tout autre bachelier		Accès sur dossier	<p>En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)</p>

Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de

Bachelor in de musicologie	Maîtrise du français de niveau B1 (CECR)	Accès direct	
Autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Bacheliers étrangers			
Tout bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Accès sur dossier). Tout candidat doit vérifier qu'il répond aux conditions d'accès spécifiques .

Bacheliers non universitaires

> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université

Si aucune passerelle n'a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre votre diplôme de Haute École et ce programme de master, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Toute licence		Accès sur dossier	En cas d'admission, programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Masters			
Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie		Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription) La prise en compte du parcours d'études antérieur de l'étudiant pourra permettre de valoriser de 45 à 60 crédits.
Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, deuxième finalité		Accès direct	Au terme du master 120, chaque finalité du Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie peut être obtenue dans un nouveau programme de 30 crédits seulement.
Autre master	S'il a entamé au plus ur a entam	0.5 0.5 h W dbase	

	<ul style="list-style-type: none"> • le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement) 		<p>Procédures d'admission et d'inscription)</p> <p>S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.</p>
Tout autre master		Accès sur dossier	<p>En cas d'admission, programme établi (compléments de formation éventuels et/ou valorisation de crédits) sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)</p>
Masters non belges		Accès sur dossier	<p>Tout candidat doit vérifier qu'il répond aux conditions d'accès spécifiques.</p> <p>En cas d'admission, maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Accès sur dossier).</p>

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Si aucun module complémentaire n'a été prévu par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre votre diplôme de Haute École et ce programme de master, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Les candidats qui ne répondent pas aux conditions d'admission susmentionnées, mais qui ont une expérience personnelle/professionnelle significative dûment attestée en lien avec le domaine d'études visé (musique et/ou musicologie), peuvent introduire une demande d'admission au programme sur la base d'une procédure d'admission individualisée.

Pour plus de renseignements sur la procédure d'admission par valorisation des acquis de l'expérience (VAE) en Faculté de philosophie, arts et lettres : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/vae.html>.

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

Critères de recevabilité

Le jury décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et des résultats obtenus.

À l'examen du dossier, le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- **Cohérence** entre le parcours académique antérieur du candidat et les prérequis du programme visé. La correspondance entre le parcours académique du candidat et le bachelier UCLouvain donnant un accès direct au master n'a pas lieu d'être parfaite, mais les compétences acquises (voir conditions d'accès spécifiques) doivent être proches ; Exemple : pour une demande d'admission à un master en langues et lettres modernes, la formation antérieure du candidat comprend des cours de langues et littératures dans les deux langues modernes
- **Notes obtenues** dans les disciplines majeures du programme (voir les conditions d'accès spécifiques) ;
- **Arguments exprimés** par le candidat dans sa lettre de motivation (projet de formation en lien avec le programme visé, pertinence des arguments, cohérence entre la demande du candidat et le programme visé, etc.). Exemple : la combinaison de langues demandée par le candidat est organisée dans le programme
- **Lettre de motivation originale**. Une lettre de motivation originale est attendue, explicitant le projet personnel de formation. Tout plagiat ou recours à l'intelligence artificielle pour la rédaction du courrier adressé au jury constitue un motif de dépréciation du dossier.
- **Expérience acquise**. Si le diplôme d'accès a été obtenu il y a plus de 5 ans, il est impératif que l'expérience acquise depuis la sortie des études soit en lien direct avec le domaine d'études du programme demandé.

Les modifications des conditions d'accès sur dossier pour 2025-2026 de la Faculté de philosophie, arts et lettres seront disponibles dans ce [document](#) .

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

Toute demande d'admission, d'inscription ou de réinscription (d'un candidat belge ou international) doit être introduite en ligne auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/inscription>.

Dates limites pour introduire un dossier d'admission ou d'inscription : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html>

Les demandes de renseignements complémentaires concernant l'admission à ce programme de master sont à adresser à info-fial@uclouvain.be.

PÉDAGOGIE

Le master 120 propose une pédagogie originale et dynamique : les liens avec l'Université de Liège, l'Université libre de Bruxelles et la haute école [IMEP](#) (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie, Namur) nous permettent de développer une offre unique en Communauté française, axée sur une professionnalisation des compétences et des savoirs acquis durant le premier cycle, et ce, en fonction du profil de l'étudiant.

cycle, et ce, en

- Doyenne : Elisabeth Degand
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole d'histoire, arts et cultures /8héologie, orienu863 0 00mission(s) de programme